

## PROCÉS VERBAL du 11 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

**Présents :** Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, MARTIN-LALANDE Jacques, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

### **Absents excusés :**

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 12 Pouvoir : 0 votants : 12

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BOURGOIN Camille a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 6 novembre 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

### **Tarif Commune 2024 (Délibération n°2023-00096)**

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2022	Vote tarifs 2023	Proposition tarifs 2024	Vote tarifs 2024
1	SALLE POLYVALENTE - Location 1 jour (grande salle) <i>Habitant Saint Denis</i>	290,00	250,00	250,00	250,00
2	SALLE POLYVALENTE - Location 1 jour (grande salle) Hors Saint Denis	290,00	290,00	290,00	290,00
3	SALLE POLYVALENTE - Location 2 jours (grande salle) <i>Habitant Saint Denis</i>	460,00	350,00	350,00	350,00
4	SALLE POLYVALENTE - Location 2 jours (grande salle) Hors Saint Denis	460,00	460,00	460,00	460,00
5	SALLE POLYVALENTE - Sépulture (sans déjeuner) (-50% ancien conseiller)	100,00	105,00	105,00	105,00
6	SALLE POLYVALENTE - Sépulture (avec déjeuner) (-50% ancien conseiller)	150,00	157,00	157,00	157,00
7	SALLE POLYVALENTE - Réunion longue (grande salle)	150,00	150,00	150,00	150,00
8	Chauffage la journée (grande salle)ou climatisation	55,00	60,00	60,00	60,00
9	Location vaisselle – 100 invités (traiteur Saint Denis)	51,00	54,00	54,00	54,00
10	Location vaisselle + de 100 invités (traiteur Saint Denis)	86,00	90,00	90,00	90,00
11	Location Sono et vidéo projecteur			30,00	30,00
12	SALLE ANNEXE	150,00	80,00	80,00	80,00
13	SALLE ANNEXE (avec cuisine)		120,00	120,00	120,00
14	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	25,00	26,00	26,00	26,00
15	Tarif horaire agents communaux	35,00	37,00	37,00	37,00
16	Tarif horaire agents communaux (nuit et week-end)	50,00	53,00	53,00	53,00
17	SALLE ASSOCIATION- ½ journée (sans déjeuner)		50,00	50,00	50,00
18	SALLE ASSOCIATION - ½ journée (avec déjeuner)		100,00	100,00	100,00
19	SALLE DES CARTES - ½ journée		40,00	40,00	40,00
20	BASSE MERCIERIE - 1 jour (bâches caution 1000€)	90,00	95,00	95,00	95,00
21	Accueil du Mercredi - Matin ou Après-Midi sans repas	4,00	4,00	4,00	4,00
22	Accueil du Mercredi - Matin ou Après-Midi avec repas	6,00	6,00	6,00	6,00
23	Accueil du Mercredi - Toute la journée avec repas – 1 <sup>er</sup> enfant	9,00	9,00	9,00	9,00
24	Accueil du Mercredi - Toute la journée avec repas – 2 <sup>eme</sup> enfant	8,00	8,00	8,00	8,00
25	Accueil du Mercredi - Repas	3,00	3,00	3,00	3,00
26	Tables et bancs	25,00	26,00	26,00	26,00
27	Intervention ponctuelle (chiens, divers)	50,00	53,00	53,00	53,00
28	Intervention ponctuelle (chiens, divers) de nuit	100,00	106,00	106,00	106,00
29	Bascule tarif annuel	20,00	20,00	20,00	20,00
30	Bascule unique	7,00	7,00	7,00	7,00
31	Concession cimetière 30 ans (terrain seul)	130,00	137,00	137,00	137,00
32	Concession cimetière 50 ans (terrain seul)	190,00	200,00	200,00	200,00
33	Columbarium 15 ans	270,00	270,00	270,00	270,00
34	Columbarium 30 ans	540,00	540,00	540,00	540,00
35	Columbarium 50 ans	900,00	900,00	900,00	900,00
36	Tenue de registre (dépôt ou retrait d'urne)	50,00	50,00	50,00	50,00

### **Tarif Assainissement 2024 (Délibération n°2023-00097)**

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2022	Vote tarifs 2023	Proposition tarifs 2024	Vote tarifs 2024
1	Abonnement annuel	50,00	54,00	55,00	55,00
2	M3	1,50	1,60	1,70	1,70
3	Intervention ponctuelle (contrôle assainissement)	80,00	80,00	80,00	80,00
5	Accès au service (branchement neuf)	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
	Accès au service (branchement neuf) moins de 5 mètres	600,00	600,00	600,00	600,00
6	SHON au m <sup>2</sup>	8,00	8,50	8,50	8,50

Nouveau branchement pour mise en conformité → sur devis

## **LOTISSEMENT CHEMIN VERT - VENTE TERRAIN LOT N°5 (Délibération n°2023-00098)**

Monsieur le Maire présente la demande de Mr VERY et Mme PORROT pour l'achat du lot n°5 du Lotissement du Chemin Vert référencée B1140 d'une surface de 839m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de la parcelle B 1140 d'une surface 839m<sup>2</sup>, prix de 20€/m<sup>2</sup> soit 16 780,00€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente chez Maître GUEDON, Notaire à Ballée.

## **BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN VERT – DECISION MODIFICATIVE N°3 (Délibération n°2023-00099)**

Concernant le lotissement chemin vert les ventes n'ayant pas été finalisées, le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 3 suivante pour la constatation du stock final :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
			71355-042	Variation stocks aménagés	+68 657,19€
65822	Reversement au BP	+68 657,19€			
<b>Total</b>		<b>68 657,19€</b>	<b>Total</b>		<b>68 657,19€</b>
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
3355-040	Variation stocks aménagés	+68 657,19€			
168748	Autres Communes	-68 657,19€			
<b>Total</b>		<b>0,00€</b>	<b>Total</b>		<b>0,00€</b>

Vote : Abstention : 0... Contre : 0... Pour : 12...

## **BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3 (Délibération n°2023-00100)**

Concernant l'intégration de la voirie du lotissement de la Forêt au budget général, la modification du versement du lotissement du chemin vert et l'alimentation du compte 66111, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°3 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
66111		+1 200 ,00			
615228		-1 200,00			
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00</b>
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
2151	Réseau de voirie	64 979,88€	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amort.	64 979,88€
<b>Total</b>		<b>64 979,88€</b>	<b>Total</b>		<b>64 979,88€</b>

## **BUDGET LOTISSEMENT DE LA FORET – CLOTURE AU 31/12/2023 (Délibération n°2023-00101)**

Monsieur le Maire informe que toutes les parcelles du « **lotissement de la Forêt** » ont été vendues.

Le budget annexe se solde par un excédent de **19 661,74€** qui sera reversé au budget général de la Commune. Ce budget nécessite d'être clos au 31/12/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

- Le versement du solde du budget annexe « **lotissement de la Forêt** » soit 19661,74€
- De clôture le budget annexe « **lotissement de la Forêt** » au 31/12/2023.

## **SIVOS – MODIFICATIONS STATUTS (Délibération n°2023-0102)**

Concernant les modifications des statuts du SIVOS, Madame NOUARD rappelle les éléments suivants :

- Modification du périmètre suite aux retraits des communes d'Avessé et de Chevillé
- Modification du nom pour devenir « **SIVOS de Saint-Denis d'Orques et viré-en-Champagne** »
- Modification du nombre de délégués à savoir 4 pour Saint-Denis d'Orques et 3 pour Viré-en-Champagne
- Le mode de calcul au prorata : 50% au nombre d'enfants et 50% au nombre d'habitants

Le Conseil Municipal valide les modifications des statuts du SIVOS énumérés ci-dessus.

Vote : Abstention : 1 non :0 oui : 11

En cas de fermeture de classe, il est convenu que l'école de Viré-en-Champagne fermerait (voir compte-rendu du SIVOS du 16/11/2023).

## **DETR/DSIL 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION (Délibération n°2023-0103)**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

### **1- Création d'un terrain multi-sport (City stade)**

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage - COMMUNE	<b>9 358,08</b>
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	<b>37 432,30</b>
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Agence National du SPORT	<b>46 790,37</b>
Fonds privés	
<b>TOTAL HT</b>	<b>93 580,75</b>

*\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

### **Le Conseil Municipal :**

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL pour l'année 2024
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

## **4) Bâtiments photovoltaïques**

Suite à la validation du Conseil Municipal du 06/11/2023, Monsieur le Maire présentera différents projets d'installation de bâtiments avec des panneaux photovoltaïques.

## **5) ENR**

Dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, chaque commune est invitée à définir sur son territoire des Zones d'Accélération ds Énergies Renouvelables qui sont des zones préférentielles pour l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, géothermie, méthanisation, ...).

Suite à la demande de la Préfecture de la Sarthe demandant à chaque commune de proposer des zones de production d'énergies renouvelables, un document de travail a été élaboré par VALLEE DE LA SARTHE. **Une consultation publique a lieu du 06 au 22 décembre 2023.**

La carte des propositions devra être validée par le Conseil Municipal en janvier 2024.

## **6) SARTHE HABITAT - Logements**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal le 6/11/2023 que le Comité du 02/10/2023 de SARTHE HABITAT était favorable pour la réalisation de 5 logements séniors sur la parcelle située Ruelle au portier.

SARTHE HABITAT souhaite que la Commune cède le foncier viabilisé à l'euro symbolique et assure la prise en charge financière de la viabilisation pour chacun des logements.

La viabilisation comprend la réalisation des voiries (terrassement, assainissement), réseaux (réseaux souples, électricité, téléphone, eau, éclairage public) et les aménagements paysagers communs.

A ce stade, le projet envisagé est de 5 maisons individuelles (avec chambre au rez-de-chaussée) et jardinets à l'arrière du logement, sur un îlot d'environ 1.000m<sup>2</sup> minimum.

Si la commune souhaite poursuivre le projet dans ces conditions, il est nécessaire de valider par une délibération du Conseil Municipal.

### **Rue du bois joli – Limitation à 30km/h**

Concernant l'installation du coussin berlinois Rue du bois joli, suivant la règlementation, il est nécessaire de mettre en place une limitation de vitesse à 30km/h.

### **12) CIMETIERE**

Monsieur QUINTON présente une proposition d'aménagement du cimetière.

Il informe qu'il étudie des modifications sur le règlement du cimetière suite à diverses formations effectuées.

### **Questions diverses**

- a) PLUi=>
- b) Bulletin municipal->

<b>La séance est levée</b>	<b>Signature du secrétaire de séance</b>
<b>à 22 h 20</b>	BOURGOIN Camille